

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@moll.pf

**NUMERO SPECIAL**

Matahiti 163 N° 45 - Numera Taae	<b>TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI</b>	Mahana 17 no Tetepa 2014
-------------------------------------	---	-----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

##### Présidence

Arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions .....	3716
Arrêté n° 677 PR du 16 septembre 2014 constatant la qualité d'ordonnateur du vice-président du gouvernement de la Polynésie française .....	3716



# PARTIE OFFICIELLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

#### PRESIDENCE

**ARRETE n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommés membres du gouvernement avec les fonctions suivantes et dans l'ordre protocolaire :

- M. Nuihau Laurey, vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités ;
- M. Jean-Christophe Bouissou, ministre de la relance économique, du tourisme et des transports aériens internationaux, de l'industrie, du commerce et des entreprises, porte-parole du gouvernement ;
- M. Frédéric Riveta, ministre du développement des activités du secteur primaire ;
- Mme Priscille Tea Frogier, ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine ;
- M. Tearii Alpha, ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine ;
- Mme Nicole Sanquer-Fareata, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la promotion des langues, de la culture et de la communication ;
- M. René Temeharo, ministre de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel ;
- M. Albert Solia, ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, des transports intérieurs et de l'environnement.

Art. 2.— Les attributions relevant du partenariat avec les collectivités, de la modernisation de l'administration, du numérique, des affaires internationales et intérieures et de l'égalité des territoires sont exercées par le Président de la Polynésie française.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 septembre 2014.  
Edouard FRITCH.

**ARRETE n° 677 PR du 16 septembre 2014 constatant la qualité d'ordonnateur du vice-président du gouvernement de la Polynésie française.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et notamment son article 64-1, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— La qualité d'ordonnateur du vice-président du gouvernement de la Polynésie française est constatée.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 septembre 2014.  
Edouard FRITCH.